

Les prérogatives des technicien·nes vidéo vues par des irresponsables

Nous sommes choqués par la réponse relative à la mise en image des JT, donnée lors de l'instance de proximité de décembre dernier.

La question était : qui a la responsabilité de la mise en image du JT ?

Réponse de la direction :

- « *Effectuer ou participer à la fabrication de certains éléments de programmes (trucages, mise en image, assemblage d'éléments pré enregistrés, etc.) fait partie des activités de la fiche emploi Technicien(ne) d'Exploitation Vidéo & Audiovisuelle, sous la responsabilité de l'encadrement de régie et des responsables de centre technique et adjointe.* » lire dans le compte-rendu de la direction.
- « *Dans la fiche de poste d'un technicien vidéo, il est indiqué que le technicien vidéo participe à la mise en image. La responsabilité relève cependant du chef de fabrication. Sur les émissions, quand il y a un réalisateur, c'est vu avec lui. Sans réalisateur, la mise en image est "chartée".* » lire dans le compte-rendu des RP.



Déresponsabiliser les salarié·es de leur propre travail est sans aucun doute une source de démotivation, de perte de sens et de compétences, de qualité empêchée... en résumé, de risques psycho-sociaux. Répondre ainsi, sans assumer le risque pour la santé des salarié·es, sans envisager les conséquences, **est irresponsable**.

Encadrer c'est aussi déléguer. On doit se poser la question de la compétence dès lors que "l'encadrement" ou "les responsables" n'ont pas de formation en réalisation, pas d'expérience en réalisation d'émission ou qu'ils ne font plus de mise en image des JT depuis des années.

Dire que la mise en image du JT est "chartée" ne résout pas ici la difficulté principale du réalisateur, car à partir du moment où 3 personnes peuvent se retrouver autour des 3 tables différentes, le respect des axes regard se pose. Il ne faut pas confondre la "charte" (pour le JT le positionnement des caméras et plans associés) et la "mise en image" (le choix de composer les enchaînements de plans, ce qui équivaut à du montage en direct). D'ailleurs sur des émissions "chartées" il y a des réalisateurs (DEP, EDR). Cela prouve, si besoin, que la direction ne maîtrise pas le sujet.

La plupart des vidéos ont eu les formations de "mise en image multi-caméra" niveau 1 (sens et rythme), niveau 2 (se perfectionner dans tous les genres) et niveau 3 (master class). Ces formations, qui s'adressent exclusivement aux techniciens vidéos, sont sans équivoque quant à la responsabilité qui incombe aux personnels ainsi formés. Depuis, la direction leur verse la prime liée à l'Unité de Compétence Complémentaire de "mise en image".

► **Mais les vidéos ne seraient pas responsables de leur travail ?!**

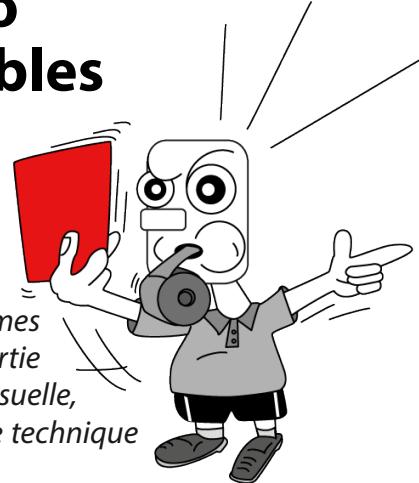
Par le passé, la direction a imposé aux vidéos de réaliser l'émission "Vous êtes formidables", puis de concevoir et réaliser de nouvelles émissions (émissions musicales, nouvelle version de VEF).

► **Mais ces derniers ne seraient toujours pas responsables de leur travail ?!**

En septembre, les vidéos ont pointé du doigt les manquements de la "charte" du JT proposé par la direction parisienne. Ils ont fait des propositions qui ont été retenues et mises en œuvre aujourd'hui !

Sud n'est pas dupe : après la disparition de la plupart des émissions tournées en régie, cette posture contradictoire de la direction n'a pour but que de faire un pas de plus vers l'automation, au mépris du résultat final pour le téléspectateur, et au mépris des salarié·es qui se battent contre la qualité empêchée.

Sud exige que le directeur régional rectifie les propos tenus en RP et s'en explique dans les plus brefs délais.



**CHACUN SON MÉTIER : LES VIDÉOS SONT RESPONSABLES DE LA MISE EN IMAGE,
LA DIRECTION DE LEUR SANTE !**

Rennes, le 15 janvier 2024